



## Recours à un(e) diététicien(ne) du RéPOP AQUITAINE

↳ **UNE CONSULTATION D'ÉVALUATION DIÉTÉTIQUE** peut être proposée aux patients inclus dans le réseau REPOP lorsque le médecin libéral du réseau estime utile de compléter l'évaluation et/ou les conseils diététiques pour aider à l'enfant et sa famille à mettre en œuvre les modifications de son alimentation (par exemple : composition des repas, quantités, difficultés à consommer des fruits et des légumes, préparation des repas, gestion des produits gras et sucrés...)

L'évaluation diététique peut être proposée au début de la prise en charge (dès l'inclusion de l'enfant) ou au cours du suivi dans le réseau.

↳ **UN SUIVI DIÉTÉTIQUE** pourra ensuite être proposé à l'issue de la consultation d'évaluation diététique par le(la) diététicien(ne) si il(elle) estime que cela est souhaitable pour accompagner l'enfant et sa famille dans la mise en œuvre des modifications de son alimentation.

Ce suivi, qui n'est pas systématique, sera réalisé **en alternance avec le suivi médical réalisé** par le médecin libéral du réseau.

Son rythme sera déterminé en accord avec l'enfant et sa famille sur la base de 4 à 6 consultations de suivi la première année et de 2 consultations la deuxième année si le besoin demeure.

**Le (la) diététicien(ne)** est accompagné dans le cadre de la prise en charge du patient par la cellule de coordination du réseau et il est notamment en lien avec la diététicienne coordinatrice du réseau, Mlle PARTHENAY.

**Ces consultations diététiques ont habituellement une durée approximative de 45 min à 1h. .**

↳ **PRISE EN CHARGE DES CONSULTATIONS DIÉTÉTIQUES :**

Le coût des ces consultations est pris en charge par le **RéPOP Aquitaine sur la base au maximum de :**

- 1 consultation d'évaluation diététique
  - 7 consultations de suivi
- Soit au total 8 consultations diététiques sur les 2 ans de prise en charge

⇒ **Le RéPOP Aquitaine effectue le règlement du coût de ces consultations (40 € par consultation) directement au diététicien.** Ainsi les **familles n'ont pas à régler ces consultations** dans la limite du nombre de consultation que le RéPOP Aquitaine peut prendre en charge (cf encadré ci-dessus).

⇒ **Si le diététicien et la famille estiment que des consultations diététiques supplémentaires sont nécessaires,** celles-ci seront à la charge de la famille sauf situations particulières (contacter pour cela la cellule de coordination du réseau).

↳ NB dans tous les cas **LE RECOURS AU DIÉTÉTICIEN** n'est possible que lorsque :

- les consultations d'inclusion N°1 et N°2 ont été réalisées
- les documents de consentement d'adhésion du patient ont été signés
- l'ensemble des documents cités ci-dessus ont été remis en copie à la coordination du réseau par le médecin libéral réseau

*Pour toutes informations complémentaires,  
toute l'équipe du RéPOP Aquitaine se tient à votre disposition*

RéPOP Aquitaine, 1 rue Despujols, 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 96 00 82 - Télécopie : 05 56 96 11 95 - Courriel : [repop.aquitaine@wanadoo.fr](mailto:repop.aquitaine@wanadoo.fr)

[www.repop-aquitaine.org](http://www.repop-aquitaine.org)